



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_104_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation avec Clara Hoffmann

Vu la DA n°2026_65_DA relative au contrat de prestation avec Clara Hoffman dans cadre de l'événement Partir en Livre à la Médiathèque La Ruche pour l'animation d'un atelier d'écriture le 27 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de reporté l'atelier d'écriture en raison d'un imprévu empêchant le déplacement de l'auteure à cette date. Par conséquent, la présente DA retire et remplace la DA susvisée afin de permettre la contractualisation de la nouvelle date d'intervention ainsi que du montant de la prestation ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation avec Madame Clara Hoffmann pour une intervention dans le cadre de l'événement Partir en Livre qui se déroulera le 5 septembre 2026 de 10h à 11h30 à la Médiathèque de Vif, Le Ruche, pour un montant HT total de 391,36 euros.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, 16. 07. 26

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guillaume CARASSIO

